

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi le 6 mai 2013 à 20h00 au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Diane Tremblay  
Lyne Girard  
Lise Savard  
Régis Pilote  
Guy Tremblay  
Ruth Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2013
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 153-13 ABROGEANT ET REMPLACANT L'ANNEXE 6 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS, AFIN D'Y INTÉGRER TOUTES LES NORMES APPLICABLES AU « PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE, DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL LA SEIGNEURIE DES EBOULEMENTS, PHASES I, II, III » ET D'AJOUTER LES TOITS PLATS DANS LA ZONE 5.
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 154-13 ABROGEANT ET REMPLACANT L'ANNEXE 8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS, AFIN D'Y INTÉGRER TOUTES LES NORMES APPLICABLES AU « PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE, DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL LA SEIGNEURIE DES EBOULEMENTS, PHASES IV et V » ET D'AJOUTER LES TOITS PLATS
7. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NO 150-13-1
8. ANNULATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 150-13-1 (DISTINCT)
9. ACQUISITION D'UNE POMPE DE SURPRESSION D'EAU
10. RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE CONTRAT POUR BIBLIOTHÈQUES AFFILIÉS AVEC LE RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
11. RÉSOLUTION – COMITÉ ORGANISATEUR HOCKEY
12. MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013
13. RÉSOLUTION « PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL »
14. AUTORISATION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À DÉLIVRER LES CONSTATS D'INFRACTION
15. RÉSOLUTION « TRAVAUX À VENIR »
16. PERMISSION DE SURVOL
17. RÉSOLUTION AUTORISANT LE CREUSAGE AFIN DE PROCÉDER À L'EXPERTISE DES SOLS DU DOMAINE CHARLEVOIX
18. RÉSOLUTION D'ACQUISITION DU CHEMIN GEMMA TREMBLAY
19. RÉSOLUTION ÉQUIPEMENT TENNIS
20. MOTION DE FÉLICITATIONS – MME JOYE SÉGUIN SMITH
21. MOTION DE FÉLICITATIONS – JOHNNY GAUTHIER
22. DEMANDE DE DON :
  - RANDONNÉE MOTO DI-TED
  - CERCLE DES FERMIÈRES DE ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
  - CLUB DE SKI DE FOND
  - ROUTE BLEUE
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **76-05-13 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

### **77-05-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit accepté, avec la précision apportée à l'activité organisée par les jeunes de la Baraque des Éboulements à l'occasion de la St-Valentin.

### **78-05-13 Approbation des comptes**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

AUBÉ ANCTIL PICHETTE	5 150.88 \$
ACCEO SOLUTIONS INC	200.24 \$
ALARME CHARLEVOIX	206.90 \$
BELL CANADA	201.77 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	118.07 \$
CORPORATE EXPRESS	157.22 \$
CANADA POST CORP.	124.50 \$
CHEZ S DUCHESNE	426.66 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	44.56 \$
DÉRY TÉLÉCOM	80.38 \$
ÉBÉNISTERIE ADÉLARD TREMBLAY	43.58 \$
EQUIPEMENT DE BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	400.39 \$
EQUIPEMENT GMM	166.21 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	50.00 \$
GARAGE EDMOND BRADET	44.88 \$
PILOTE JEAN-MARIE	435.00 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	136.77 \$
RAM	171.75 \$
ROGERS BB: 252.22 GB 230.05 LG: 224.32	506.59 \$
SONIC	2 373.27 \$
VISA: registre foncier 2\$ ACC. CELL: 79.87	81.87 \$
	<hr/>
	<b>11 121.49 \$</b>

#### **SECURITÉ PUBLIQUE**

ACSIQ CONGRÈS POMPIERS GRÉGOIRE	166.72 \$
ARÉO FEU	752.24 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	450.03 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	6.54 \$
ESSO	109.22 \$
GARAGE EDMOND BRADET	549.01 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHENES	11.44 \$
SONIC	380.32 \$
BRIGADE DES POMPIERS	2 358.00 \$
	<hr/>
	<b>4 783.52 \$</b>

#### **VOIRIE-TRANSPORT**

BAIE ST-PAUL PLYMOUTH CHRYSLER	27.57 \$
CENTRE DE PNEUS GCR	140.27 \$
CHEZ S DUCHESNE	807.64 \$

COMMUNICATION CHARLEVOIX	741.59 \$
ESSO ONLINE	3 030.37 \$
F. MARTEL INC.	502.98 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	1 120.13 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD ENR.	693.91 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	885.31 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHENES	12.17 \$
GARAGE RICHARD TREMBLAY	7 573.40 \$
GROUPE ULTIMA INC.	234.00 \$
LES ENTREPRISES CÔTÉ GAUDREULT INC.	209.83 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	1 134.57 \$
PILOTE JEAN-MARIE	300.94 \$
PIECE D'AUTOS LA MALBAIE	648.70 \$
PRÉCISIONS SG INC	72.62 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY ET FILS	88.67 \$
SAAQ (IMMATRICULATION pelle, remorque, gratte)	696.22 \$
WURTH	198.28 \$
	<hr/>
	19 119.17 \$
<b><u>ECLAIRAGE DE RUE</u></b>	
S COTÉ ÉLECTRIQUE	1 232.54 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 958.27 \$
	<hr/>
	<b>3 190.81 \$</b>
<b><u>AQUEDUC</u></b>	
A TREMBLAY ET FRÈRES	435.44 \$
HYDRO-QUÉBEC	879.69 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	317.92 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (TEST D'EAU)	120.50 \$
	<hr/>
	<b>1 753.55 \$</b>
<b><u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u></b>	
BELL CANADA	95.84 \$
FQM	12.92 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 754.71 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	110.75 \$
	<hr/>
	<b>1 974.22 \$</b>
<b><u>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE</u></b>	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	1 618.50 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 733.85 \$
	<hr/>
	<b>4 352.35 \$</b>
<b><u>LOISIRS ET CULTURE</u></b>	
BELL CANADA	89.35 \$
BIBLIO FÉLIX-ANTOINE SAVARD	6 500.00 \$
CHEZ S DUCHESNE	393.54 \$
FIPEC INC.	937.05 \$
	<hr/>
	<b>7 919.94 \$</b>
<b><u>URBANISME</u></b>	
LABORATOIRE D'EXPERTISE DE QUÉBEC	757.15 \$
MRC DE CHARLEVOIX	41.90 \$
	<hr/>
	<b>799.05 \$</b>
<b><u>DONS</u></b>	
MAINS DE L'ESPOIR	50.00 \$
SERVICE POUR HOMMES IMPULSIFS ET COLÉRIQUES	5.00 \$
	<hr/>
	<b>55.00 \$</b>

**PROJET HOTEL DE VILLE**

9203-9296 QC INC. (DONALD BOUCHARD)	3 104.33 \$
VISA (CANADIAN TIRE) CADRE	103.47 \$
ÉBÉNISTERIE ADÉLARD TREMBLAY	655.36 \$
CHEZ S DUCHESNE	124.76 \$
DÉCORATION SUZANNE	14 644.13 \$
	<hr/>
	<b>18 632.05 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73 701.15 \$</b>

**Dépôt des rapports financiers au 30 avril 2013**

La directrice générale dépose les rapports financiers de la municipalité des Éboulements au 30 avril 2013.

**79-05-13 Adoption du règlement N° 153-13 abrogeant et remplaçant l'annexe 6 du règlement de zonage N° 117-11 de la municipalité des Éboulements, afin d'y intégrer toutes les normes applicables au « plan d'aménagement d'ensemble, développement résidentiel La Seigneurie des Éboulements, phases I, II, III » et d'ajouter les toits plats dans la zone 5**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut modifier son règlement de zonage conformément aux articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QU'UNE** demande de modifications réglementaires pour intégrer les toits plats dans des secteurs non-construits du développement, a été acceptée par le conseil à la séance du 4 février 2013;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu, afin de faciliter la compréhension et l'application des normes, de remplacer l'Annexe 6 étant le document intitulé « Développement résidentiel La Seigneurie des Éboulements, plan d'aménagement d'ensemble – Rapport final », par uniquement les normes applicables extraites de ce document et formant le nouvel Annexe 6 « Plan d'aménagement d'ensemble » et ce avec les changements spécifiés au projet de règlement;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 2013;

**ATTENDU QU'UNE** consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 2 avril 2013 et que le 2<sup>e</sup> projet a été adopté le même jour;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et qu'aucune demande n'a été déposée en date du 17 avril 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 153-13 soit adopté,

**80-05-13 Adoption du règlement N° 154-13 abrogeant et remplaçant l'annexe 8 du règlement de zonage N° 117-11 de la municipalité des Éboulements, afin d'y intégrer toutes les normes applicables au « plan d'aménagement d'ensemble, développement résidentiel La Seigneurie des Éboulements, phases IV et V » et d'ajouter les toits plats**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut modifier son règlement de zonage conformément aux articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QU'UNE** demande de modifications réglementaires pour intégrer les toits plats dans des secteurs non-construits du développement, a été acceptée par le conseil à la séance du 4 février 2013;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu afin de faciliter la compréhension et l'application des normes, de remplacer l'Annexe 8 étant document intitulé « Développement résidentiel La Seigneurie des Éboulements, plan d'aménagement d'ensemble – Phases IV et V », par uniquement les normes applicables extraites de ce document et formant le nouvel Annexe 8 étant le plan d'aménagement d'ensemble et ce avec les changements spécifiés au projet de règlement;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 2013;

**ATTENDU QU'UNE** consultation publique sur le projet de règlement s'est tenue le 2 avril 2013 et que le 2<sup>e</sup> projet a été adopté le même jour, sans modifications;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et qu'aucune demande n'a été reçue en date du 17 avril 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement n° 154-13 soit adopté.

**Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement N° 150-13-1**

Linda Gauthier, directrice générale, certifie par la présente qu'une procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement N°150-13-1 (distinct) ayant pour objet d'amender le règlement de zonage N° 117-11 de la municipalité des Éboulements, afin d'ajouter une marge de recul avant maximale d'implantation, dans la zone F-02, s'est tenue le 22 avril 2013 de 9h00 à 19h00, conformément à la Loi.

Que le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites le 2 avril 2013 sur la liste référendaire, établit selon l'article 553 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités* chap. E-2.2, s'élève à 107.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 22.

Que le nombre de demandes fait est de 40.

Que le règlement devra faire l'objet d'un référendum.

**81-05-13 Annulation du projet de règlement N° 150-13-1 (distinct)**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 avril 2013, le conseil a adopté le projet de règlement N° 150-13-1 distinct, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage, de façon à exiger une marge de recul avant maximale d'implantation, pour la construction de résidence de type villégiature, dans la zone F-02;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'adoption de ce règlement distinct, un registre a été tenu le 22 avril 2013. Un total de 40 signatures ont été apposées par les personnes habiles à voter des zones A-06 (contiguë) et F-02 (concernée), alors que le nombre requis pour la tenue d'un référendum était de 22 signatures;

**CONSIDÉRANT** que le conseil ne souhaite pas tenir de référendum étant donné que le bassin des personnes habiles à voter est le même que lors de la signature du registre;

**CONSIDÉRANT** les commentaires formulés par de nombreux citoyens lors de la signature du registre, à l'effet de les autoriser à construire sans distance maximale sur les sommets de montagnes situés dans cette zone, sans pour autant être en désaccord avec un règlement qui encadrerait les constructions et ainsi limiter l'impact visuel sur le paysage;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal des Éboulements est très sensible à l'impact sur le paysage et désire préserver l'aspect naturel des sommets de montagnes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- de ne pas tenir de référendum et d'annuler le règlement portant le N° 150-13-1 (distinct);
- d'étudier de nouveau la façon d'encadrer les constructions dans cette zone afin de préserver le paysage et les sommets de montagnes, dans le respect de la volonté des citoyens.

**82-05-13 Acquisition d'une pompe de surpression d'eau**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements doit remplacer une pompe de surpression d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de remplacer la pompe usagée par une pompe neuve du même modèle (Aurora 341-A BF) auprès de Gaétan Bolduc et Associés Inc. au coût de 3 498.71\$ avant taxes;
- de défrayer le coût de la pompe au moyen de la subvention de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

**83-05-13 Résolution autorisant le maire et la directrice générale à signer le contrat pour bibliothèques affiliées avec le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Bertrand Bouchard et la directrice générale, Linda Gauthier, à signer le contrat pour bibliothèques affiliées avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

**84-05-13 Résolution – comité organisateur hockey**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé en 2012 à la réfection complète de sa patinoire municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'il est désormais possible d'utiliser la base en béton de la patinoire pour le hockey cosom en saison estivale;

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de bénévoles s'est formé pour l'organisation d'une ligue de hockey cosom ainsi que la tenue de tournois de hockey sur glace;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, que ce comité soit reconnu par la municipalité comme étant les organisateurs officiels de ces activités.

**85-05-13 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013**

**ATTENDU QUE**, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers,

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**DE S'ASSURER** que les aides financières requises accompagnent cette décentralisation ;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **86-05-13 Résolution « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 62 480\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

**QUE** la municipalité des Éboulements informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **87-05-13 Autorisation à la Sûreté du Québec à délivrer les constats d'infraction**

**ATTENDU QUE** pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité des Éboulements, des constats d'infraction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

**QUE** conformément aux articles 9 et 147 du Code municipal de procédure pénale (L.R.Q. C.C-25-1) :

La municipalité des Éboulements autorise généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité des Éboulements un constat d'infraction pour toute infraction :

- 1) aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ou de l'un de ses règlements;
- 2) aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27) ou l'un de ses règlements;
- 3) aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., C. v.V-1-2) ou de l'un de ses règlements;
- 4)

**QUE** la présente résolution abroge et remplace toute autre résolution portant sur la même nature.

### **88-05-13 Résolution « Travaux à venir »**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les travaux municipaux à venir à même les fonds suivants :

**TECQ ET FONDS DE VOIRIE :**

- transition Cap-aux-Oies et pavage
- correction d'infra et pavage d'une partie de la Côte a Godin
- fossés à St-Nicolas
- correction de pavage manuel rang St-Antoine

**TECQ :**

- conduite d'aqueduc rang St-Joseph

**FONDS DE VOIRIE :**

- réfection d'une partie du chemin de la Sapinière

## FONDS GÉNÉRAL

- accès à la plage de Cap-aux-Oies
- construction d'une borne sèche dans le rang St-Antoine
- agrandissement de l'abri des joueurs de la patinoire
- réaménagement d'un terrain de volleyball

### **89-05-13 Permission de survol**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les responsables du projet HK (Fox Quebec Productions Ltd), la permission de survoler et d'atterrir dans certains secteurs de la municipalité des Éboulements, entre le 9 juin et le 20 juin 2013 (de 7h00 à 2h00).

### **90-05-13 Résolution autorisant le creusage afin de procéder à l'expertise des sols du Domaine Charlevoix**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Les Entreprises Jacques Dufour à effectuer les travaux de creusage afin de procéder à l'expertise des sols du Domaine Charlevoix;
- que la municipalité défraie conjointement, soit 50%, les frais de ces travaux avec le Domaine Charlevoix.

### **91-05-13 Résolution d'acquisition du chemin Gemma-Tremblay**

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre la Municipalité et Monsieur Gaétan Tremblay, relativement à l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 372-5 et 374-P au cadastre officiel de la paroisse des Éboulements, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 ;

**CONSIDÉRANT** que le chemin Gemma-Tremblay satisfait aux normes relatives à l'admissibilité pour la demande de municipalisation d'un nouveau chemin et aux normes de construction contenues au règlement N° 143-12 de la municipalité des Éboulements, tel que mentionné dans l'attestation de conformité préparée par Stéphanie Pelletier, ingénieure.

**EN CONSÉQUENCE**, est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité des Éboulements acquière de Monsieur Gaétan Tremblay l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 372-5 et 374-P au cadastre officiel de la Paroisse des Éboulements, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 ;

**QUE** la transaction soit faite à titre gratuit ;

**QUE** le maire ou le maire-suppléant et la secrétaire-trésorière ou son adjointe soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition et à

souscrire à toutes les clauses et conditions jugées utiles ou nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

#### **92-05-13 Résolution équipement de tennis**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'équipement pour le terrain de tennis au coût de 3 096.65\$ incluant les taxes.

#### **93-05-13 Motion de félicitations, Madame Joye Séguin Smith**

Ruth Tremblay, conseillère, présente une motion de félicitations à Madame Joye Séguin Smith qui s'est méritée de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent) en reconnaissance au remarquable engagement bénévole au sein de la communauté au cours des 40 dernières années.

#### **94-05-13 Motion de félicitations, Johnny Gauthier**

Lise Savard, conseillère, présente une motion de félicitations à Johnny Gauthier, qui s'est mérité la Médaille académique du Gouverneur général pour sa moyenne générale de 96.28% obtenue durant les trois ans de baccalauréat en administration à l'Université du Québec à Chicoutimi.

#### **95-05-13 Demandes de don**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les dons suivants :

Randonnée moto DI-TED : 50\$

Cercle de Fermières de St-Joseph-de-la-Rive : 60\$

Club de ski de fond : 116.29\$

Route Bleue de Charlevoix : 500\$

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, Directrice générale

### 96-05-13 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h20, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Bertrand Bouchard  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale

<b><u>CORRESPONDANCE – AVRIL 2013</u></b>	
MRC	<ul style="list-style-type: none"><li>• Procès-verbaux :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Séance ordinaire du 12 décembre 2012</li><li>○ Séance ordinaire du 13 janvier 2013</li><li>○ Comité administratif du 30 janvier 2013</li><li>○ Séance ordinaire du 13 février 2013</li><li>○ Comité administratif du 27 février 2013</li><li>○ Communiqué de presse – Café PDZA</li></ul></li></ul>
CPTAQ	<ul style="list-style-type: none"><li>• Orientation préliminaire – MRC vs Schéma d'aménagement</li></ul>
Ministère de la sécurité publique	Réponse à la résolution concernant les tarifs de la SQ